

HONORAIRES

TRANSACTIONS

De 0 à 150 000 €	7% T.T.C.
Au-delà de 150 000 €	6% T.T.C.
Terrains	10% T.T.C.

GESTION

7% T.T.C. du loyer mensuel hors charges

LOCATION

Selon l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 les honoraires de transaction, location et de rédaction des baux sont facturés au locataire et au propriétaire : correspondant de 13 € TTC/m² de surface habitable